



SEN RFP 027 20/21

Gestion des dossiers de santé et d'invalidité

INFORMATION GÉNÉRALE

le 9 septembre, 2020

1. Page 9 de 28, Tableau des critères obligatoires – CO4 est modifié comme suit :

TABLEAU DES CRITÈRES OBLIGATOIRES			
Critère obligatoire	Exigences relatives à la soumission	Respecté / Non respecté	Renvoi
CO4. Années d'expérience Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience, acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2014, dans la prestation de services de gestion des dossiers de santé et d'invalidité de portée et de complexité semblables aux travaux décrits dans l'Énoncé des travaux. Le soumissionnaire doit aussi démontrer qu'il a accès à un réseau de ressources aptes à répondre à des questions sensibles liées à l'identité culturelle dans le contexte de la gestion d'un dossier médical.	<p>Pour satisfaire à ce critère obligatoire, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">• une déclaration indiquant que le soumissionnaire possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans la prestation de services de gestion de cas en matière de santé et d'invalidité;• une déclaration indiquant que le soumissionnaire a accès à un réseau de ressources qui connaissent bien les questions culturellement sensibles; <p>L'information demandée correspond au critère obligatoire (CO4) de la soumission.</p> <p>Si l'information requise n'est pas fournie, la soumission du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.</p>		



SEN RFP 027 20/21

Gestion des dossiers de santé et d'invalidité

INFORMATION GÉNÉRALE

2. Page 12 de 28, Critères d'évaluation techniques – CC2 est modifié comme suit :

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES		
MÉRITE TECHNIQUE Critère technique coté par point	Nombre maximum de points	Renvoi
<p>CC2. Ressources</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe d'au moins cinq (5) professionnels de la santé capables de dispenser les services décrits dans l'Énoncé des travaux.</p> <p>L'équipe proposée devra se composer, au minimum, d'un gestionnaire de cas et d'un docteur en médecine (M.D.). Les ressources devront aussi posséder chacune au moins cinq (5) années d'expérience connexe acquise au cours des dix (10) dernières années et être autorisées à fournir des services dans leur domaine de travail.</p> <p>Toutes les ressources proposées doivent être bien informées sur les questions culturellement sensibles.</p> <p>Des professionnels de la santé, comme des infirmières ou infirmiers autorisés spécialisés en santé du travail, des thérapeutes, des professionnels en gestion de dossiers d'invalidité, des professionnels autorisés en réadaptation, des consultants médicaux et des médecins (p. ex. omnipraticien, M.D.) ou du personnel possédant une spécialisation équivalente devront faire partie du personnel du soumissionnaire.</p>	<p>Maximum de 25 points</p> <p>Maximum de 5 points par personne proposée</p> <p>0 point : Les renseignements fournis ne répondent pas aux critères cotés.</p> <p>2 points : Les renseignements fournis démontrent une compréhension minimale pertinente des critères énoncés.</p> <p>4 points : Les renseignements fournis démontrent une compréhension de la plupart des éléments des critères cotés, mais pas de tous.</p> <p>5 points : Les critères cotés sont largement remplis, les renseignements fournis démontrent une compréhension globale en profondeur de tous les éléments des critères cotés.</p>	



SEN RFP 027 20/21

Gestion des dossiers de santé et d'invalidité

INFORMATION GÉNÉRALE

<p>Le soumissionnaire dressera la liste des membres de l'équipe qu'il propose, laquelle doit faire état :</p> <ul style="list-style-type: none">• du nom des personnes,• de leur titre,• de leurs titres professionnels,• de leur adhésion à des associations professionnelles ou de leurs attestations,• de leur niveau de bilinguisme.		
--	--	--

3. Le texte suivant est ajouté à la page 23 du 28, annexe « A » - Déclaration de travail (SOW)

5. Étendue: L'entrepreneur devra ...(item supplémentaire)

- **Le fournisseur de services doit démontrer qu'il a accès à un réseau de ressources aptes à répondre à des questions sensibles liées à l'identité culturelle dans le contexte de la gestion d'un dossier médical.**